

N° dossier : EAU/AUT/26/0691

## AVIS

En exécution de l'article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIAS) - Station biologique - Naturzenter a introduit une demande d'autorisation pour la restauration d'un biotope le long du cours d'eau «Kuelesbaach» à Roodt-sur-Syre.

Berg, le 19 juin 2026.  
Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,



**Administration Communale de Betzdorf**  
11, rue du Château | L-6922 Berg  
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu  
f GemengBetzder @ gemeng\_betzder  
betzdorf.lu